

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00389

**GAMME TARIFAIRE OCCASIONNELLE ET PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
(OPENPAYMENT) POUR LE RÉSEAU STAS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 69
Nombre de pouvoirs : 32
Nombre de voix : 101

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240626-D20240038910

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Clémence QUELENNEC, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS, M. Marc CHAVANNE,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

GAMME TARIFAIRE OCCASIONNELLE ET PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (OPENPAYMENT) POUR LE RESEAU STAS

Saint-Etienne Métropole poursuit la modernisation de son réseau de transports STAS à travers la mise en place progressive d'un nouveau système billettique innovant qui permettra la création de nouvelles fonctionnalités pour les usagers de transports publics. Ce projet se déploie essentiellement en 2024 et 2025 en plusieurs phases :

- été 2024 : Openpayment (paiement par carte bancaire) avec déploiement des valideurs de nouvelle génération ;
- printemps 2025 : nouvelle billettique avec déploiement progressif des équipements complets (Distributeurs de titres, bornes, terminaux de ventes, P+R, ...) et supports de ventes (QRcode,...).

Dès le mois de juillet 2024, la possibilité de paiement direct par carte bancaire sur les valideurs STAS va améliorer l'attractivité du réseau STAS pour les utilisateurs occasionnels. Le client pourra grâce à sa carte bleue acheter un titre de transport pour un voyage sans même être enregistré et connu du réseau de transport STAS. Il pourra effectuer des correspondances dans la durée d'une heure et demie comme pour les autres titres de la gamme tarifaire. A l'expiration de cette durée, il pourra réaliser la même opération, et autant de fois que souhaité.

De plus, avec sa carte bleue, il est possible de voyager à plusieurs (dans un premier temps 5 personnes maximum) en validant autant de fois que nécessaire sur le valideur en première montée et/ou en correspondance. Toutes les indications seront formulées sur le valideur pour accompagner le client.

Les vérificateurs du réseau pourront contrôler les voyageurs avec leurs équipements de contrôle comme pour un client connu du réseau STAS. L'ensemble du dispositif est sécurisé et répond aux normes bancaires et aux respects et à la préservation des données.

La mise en place de cette facilité de paiement et d'usage conduit à réinterroger la gamme tarifaire notamment à destination des usagers occasionnels STAS.

Une analyse complète de la gamme actuelle pour la clientèle occasionnelle a mis en évidence :

- l'existence de nombreux produits avec des produits mal positionnés ou concurrentiels ;
- des volumes intéressants de ventes (plusieurs centaines de milliers par an) ;
- un essoufflement des titres Liberté (post-paiement) et Souplesse.

Titre de transport JUILLET 2024	Déplacement occasionnel sans anticipation	Voyageur occasionnel sans compte bancaire	Voyageur occasionnel sans accès numérique	Visiteurs seul ou groupe	Voyageur occasionnel régulier
1 voyage à bord	X	X	X	X	
1 voyage (DAT/Age/Dep)		X	X	X	
Voyage Souplesse (DAT/Age/Dep)		X	X		X
SMS	X	X		X	
Formule Liberté					X
M Ticket					X
10 voyages (DAT/Age/Dep)		X	X	X	X

Il est proposé de réduire d'une part le nombre de tarifs et d'autre part, le nombre de titres « concurrentiels » selon les supports et le réseau de distribution. Cette simplification se ferait selon deux étapes tarifaires :

- **1^{er} juillet 2024** : la création du voyage par carte bleue pour un tarif de 1,60 € ; soit un titre 1 voyage vendu à 1,60 € quel que soit le support (carte sans contact, SMS, ticket, téléphone...). Le titre vendu à bord est volontairement maintenu à 1,80 € afin de pousser le client à anticiper ses achats pour ne pas pénaliser la vitesse commerciale ;

Juillet 2024	Magnétique	CSC	Moovizy M Ticket	SMS	CB	Conducteur
1 voyage	1,60 €		1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,80 €
Liberté		1,20 €				
10 voyages	12,00 €		12,00 €			
Souplesse		1,20 €* *				

*50 voyages utilisés dans un trimestre glissant = 5 voyages offerts avec peu de personnes concernées (200-300 clients)

- **1^{er} janvier 2025** : disparition du titre Souplesse au profit du titre Liberté (postpaiement) vendu facialement à 1,60 € mais qui bénéficie d'un système de remise au bout de 10 voyages sur une période de 3 mois soit 1, 20 € les 10 voyages.

Janvier 2025	Magnétique	CSC	Moovizy M Ticket	SMS	CB	Conducteur
1 voyage	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,80 €
Liberté		1,60 €**				
10 voyages	12,00 €	12,00 €	12,00 €			
Souplesse		-				

** Principe du post paiement Moovizy avec un titre à 1,60€ avec système de remise au bout de 10 voyages sur une période de 3 mois, soit 1,20€ les 10 voyages

Pour les deux phases, toutes les dispositions nécessaires à la valorisation des titres et à la communication auprès de la clientèle seront effectuées par la STAS sur les divers supports de communication et de vente.

Le comité des partenaires a émis un avis favorable le 12 juin 2024.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve d'une part, la création du nouveau tarif pour le paiement carte bancaire, applicable dès le 1^{er} juillet 2024 ;**
- **approuve d'autre part, l'évolution de la gamme tarifaire avec la suppression du titre Souplesse et l'évolution du titre Liberté au niveau de son tarif et de ses avantages, applicable dès le 1^{er} janvier 2025 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget Annexe des Transports de l'exercice 2024.**

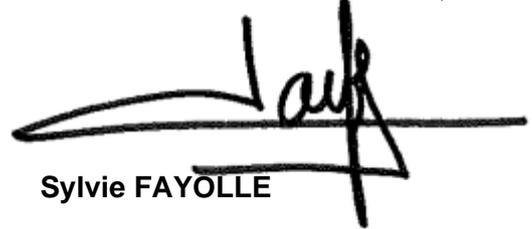
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE